

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 27 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20 et 21 octobre 2014**

-----

**2014 DDCT 64** Subventions (42 500 euros) à 23 associations et conventions avec 4 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville dans les quartiers Flandre, Paris Nord-Est et Danube-Solidarité (19<sup>ème</sup>) – Troisième enveloppe 2014.

**M<sup>me</sup> Colombe BROSSEL, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération en date du 7 octobre 2014, par lequel Madame La Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville dans le 19<sup>ème</sup> ;

Vu l'avis du Conseil du 19<sup>ème</sup> arrondissement en date du 6 octobre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M<sup>me</sup> Colombe BROSSEL au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1 000 euros est accordée à l'association Arcréation-Mot de Passe (16452 / 2014\_07096) pour une prévention des conduites à risques à l'adolescence, 19<sup>ème</sup>.

Article 2 : Une subvention de 2 000 euros est accordée à l'association Kolone (67701 / 2014\_07097) pour une formation linguistique pour jeunes adultes migrants.

Article 3 : Une subvention de 2 000 euros est accordée à l'association Paroles Voyageuses (11105 / 2014\_07098) pour Formation linguistique pour les demandeurs d'emploi.

Article 4 : Une subvention de 2 500 euros est accordée à l'association Projets-19 (11085 / 2014\_07099) pour proposer un accompagnement aux associations CUCS du 19<sup>ème</sup> Madame la Maire est autorisée à signer une convention pour le projet subventionné.

Article 5 : Une subvention de 1 000 euros est accordée à l'association Comité Départemental EPMM Sports pour tous de Paris (19991 / 2014\_07100) pour un Programme Intégré d'Equilibre Dynamique.

Article 6 : Une subvention de 7 000 euros est accordée à l'association Les Petits Riens (19464 / 2014\_07101) pour Musique et langages « voyer avec Roméo et Juliette » autour de Shakespeare, Prokofiev. Madame la Maire est autorisée à signer une convention pour le projet subventionné.

Article 7 : Une subvention globale de 3 000 euros est accordée à l'association Maison des Copains de la Villette (14869) pour une médiation famille/ établissements scolaires (2 000 euros 2014\_07105) et pour Action Réussite Lycéens (1 000 euros 2014\_07106). Madame la Maire est autorisée à signer une convention pour le projet subventionné.

Article 8 : Une subvention de 1 000 euros est accordée à l'association Paris Acasa Futsal (7185 / 2014\_07102) pour une dynamisation et valorisation par le sport.

Article 9 : Une subvention de 2 000 euros est accordée à l'association Raconte-nous ton histoire (8565 / 2014\_07103) pour l'action intitulée Nos enfants nous racontent le collège.

Article 10 : Une subvention de 3 000 euros est accordée à l'association Compagnie la Déferlante (13065 / 2014\_07104) pour des Causeries pour femmes à barbes et jambes rasées, tribune vers l'émancipation des femmes au XXI<sup>ème</sup> siècle.

Article 11 : Une subvention de 3 000 euros est accordée à l'association Korhom (47682 / 2014\_07134) pour une fête de quartier (3 000 euros).

Article 12 : Une subvention de 2 000 euros est accordée à l'association Libre Terre des Femmes (7901 / 2014\_07107) pour un café des droits des femmes, information, promotion de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes.

Article 13 : Une subvention de 1 000 euros est accordée à l'association L'Impossible (13506 / 2014\_07108) pour la mise en place dans un immeuble d'un quartier CUCS, quartier Flandre (156 rue d'Aubervilliers 75019).

Article 14 : Une subvention de 1 000 euros est accordée à l'association Tribudom (18464 / 2014\_07109) pour Demain j'lui dis... la web série du quartier Flandre. Madame la Maire est autorisée à signer une convention pour le projet subventionné.

Article 15 : Une subvention de 1 000 euros est accordée à l'association Arsmédia (13126 / 2014\_07110) pour L'art à la bouche.

Article 16 : Une subvention de 1 000 euros est accordée à l'association La bande à Godot (106661 / 2014\_07111) pour l'action Moi, mon quartier, ma ville... 19<sup>ème</sup> : ateliers hebdomadaire de pratique théâtrale sur « l'art de vivre ».

Article 17 : Une subvention de 1 000 euros est accordée à l'association Toutes les voix... (16993 / 2014\_07112) pour des Histoires de vie d'habitants : dans ma valise.

Article 18 : Une subvention de 1 000 euros est accordée à l'association Association de Prévention du site de la Villette APSV (12425 / 2014\_07133) pour un atelier son, photos, vidéo.

Article 19 : Une subvention de 1 000 euros est accordée à l'association EDUC'Hand (118021 / 2014\_07316) pour un atelier CUCS HAND'ELLES.

Article 20 : Une subvention de 3 000 euros est accordée à l'association Danube Social et Culturel (9687 / 2014\_07118) pour un réseau parentalité Danube.

Article 21 : Une subvention de 1 000 euros est accordée à l'association Le Danube Palace (14187 / 2014\_07115) pour la culture sans frontière (exposition, soirées littéraires pour tous, scène ouverte).

Article 22 : Une subvention de 1 000 euros est accordée à l'association Espaces (101901 / 2014\_07116) pour une animation du jardin solidaire Hérold.

Article 23 : Une subvention de 1 000 euros est accordée à l'association Paraboles (12385 / 2014\_07117) pour une alphabétisation et mise à niveau pour les personnes illettrées.

Article 24 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 42 500 euros, seront imputées au chapitre 65 - rubrique 020 - nature 6574 - ligne 15001 "provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers" du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.